

*Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte*  
*Société des Vétérinaires Suisses*

**ETRE MEMBRE DE LA SVS:**

L'ASSURANCE D'UNE PROFESSION FORTE

# Bienvenue à la SVS!

## La SVS en bref.

La Société des vétérinaires suisses existe depuis 1813. Aujourd'hui elle représente les intérêts professionnels de plus de 2500 vétérinaires, indépendants ou employés, actifs dans tous les secteurs de la profession. Elle est subdivisée en 16 sections régionales et 14 sections spécialisées, et poursuit les objectifs suivants:

- promouvoir la science vétérinaire;
- assurer la formation continue de ses membres;
- défendre les intérêts de la profession;
- garantir le maintien des rapports de confraternité.

La SVS est ouverte aux vétérinaires qui ont achevé leur formation universitaire, des personnes physiques actives dans le domaine de la médecine vétérinaire ou qui, pour une autre raison, sont en contact étroit avec celle-ci. Elle propose par ailleurs aux étudiants et aux étudiantes une affiliation à un tarif avantageux.

## Les cotisations.

Le montant de la cotisation est adopté chaque année par l'assemblée des délégués. Il dépend du nombre années auquel remonte l'examen fédéral.

## Les structures de la SVS.

L'assemblée des délégués (AD) veille à ce que l'association agisse dans l'intérêt de ses membres et qu'elle contribue à trouver des solutions aux problèmes qui se présentent. Elle réunit, deux fois par an, les délégués de chaque section. Le comité, formé de 7 membres, définit la politique de l'association, de concert avec l'AD. Il est secondé dans l'application par le secrétariat. Le Conseil de l'Ordre veille à l'application et au respect du Code de déontologie et fonctionne comme organe de conciliation en cas d'infractions ou de litiges pouvant avoir une incidence préjudiciable sur l'image de la profession.

# Les statuts de la SVS.

## Article 3, Tâches

La SVS:

- a) défend les intérêts de ses membres et de la profession;
- b) encourage un comportement éthique et collégial ainsi que la solidarité entre ses membres;
- c) s'engage pour assurer la qualité de l'exercice de la profession vétérinaire (formation de base, post-grade et continue);
- d) s'engage pour la santé de l'homme et de l'animal;
- e) s'engage pour une qualité irréprochable des denrées alimentaires d'origine animale;
- f) s'engage pour la protection des animaux;
- g) soutient les formations de base et continue des assistant(e)s en médecine vétérinaire;
- h) peut encourager les formations de base et continue de professions apparentées.

## Article 4, Moyens

Le but et les tâches de la SVS sont remplis grâce aux moyens suivants:

La SVS:

- a) édicte un code de déontologie et oblige les membres à le respecter;
- b) publie une revue spécialisée;
- c) entretient un réseau servant à représenter les intérêts de la profession auprès de la population, des autorités et des institutions;
- d) collabore avec d'autres professions et entretient des relations avec des associations apparentées;
- e) entretient des relations avec les organisations professionnelles d'autres pays et avec des associations internationales qui poursuivent les mêmes objectifs;
- f) réalise le marketing et les relations publiques de l'ensemble de la profession;
- g) fournit des prestations de service dans l'intérêt de ses membres et sections;
- h) entretient une fondation «Fonds de secours SVS».

La version intégrale des statuts de la SVS peut être téléchargée sur le site de la SVS [www.gstsvs.ch](http://www.gstsvs.ch)

## L'engagement de la SVS.

### En faveur de la profession.

La SVS défend les intérêts de la profession auprès des autorités, que ce soit à l'échelon fédéral, cantonal ou communal, auprès d'autres associations ou partenaires comme la Société suisse des pharmaciens, l'Union suisse des paysans, les facultés Vetsuisse de Berne et de Zurich notamment. Elle collabore étroitement avec l'Office vétérinaire fédéral (OVF), Swissmedic et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). En outre, elle assure un travail de relations publiques et s'efforce de valoriser l'image du vétérinaire dans la société. Elle crée ainsi des conditions de base favorables dont chaque vétérinaire pourra profiter pendant longtemps.

Quelques exemples: la nouvelle loi sur les produits thérapeutiques (LPTh), la nouvelle ordonnance sur les médicaments vétérinaires (OMédV), la nouvelle loi sur les professions médicales (LPMéd), la formation continue, les contacts internationaux dans l'optique de l'évolution européenne.

### En faveur de chaque vétérinaire.

La SVS édicte des conditions générales relatives à l'exercice de la profession dans l'intérêt de chaque vétérinaire. Elle élabore des directives concernant l'attitude à adopter tant vers l'extérieur qu'entre confrères et consœurs, tout en laissant chaque membre travailler librement dans le cadre des normes établies. Un accent particulier est porté aux relations de confraternité, car l'image de la profession en dépend grandement. Par ailleurs, la SVS entretient un service juridique qui conseille chaque membre de manière neutre lors de différends apparaissant dans l'exercice de la profession. Enfin, un fonds de secours est à la disposition des membres dans le besoin.

## Les prestations de la SVS, concrètement.

### OGV SVS SA.

En 1976, la SVS a créé l'office de gestion des vétérinaires de la SVS SA (OGV SVS SA). Sa mission est de permettre aux membres de payer les fournisseurs de manière centralisée, facilitant ainsi l'ouverture ou la reprise d'un cabinet. L'office, auquel est en outre rattachée une fiduciaire, octroie des crédits sans intérêt pour l'achat de médicaments lors de l'ouverture d'un cabinet.

### Archives suisses de médecine vétérinaire.

Depuis 1816, la SVS publie une revue scientifique renommée: ASMV «Archives suisses de médecine vétérinaire». Celle-ci intègre le bulletin d'information de la SVS, qui informe les membres des affaires en cours dans leur association. Tous les membres reçoivent gratuitement l'abonnement aux ASMV.

### www.gstsvs.ch

La SVS gère une offre online complète proposant aux vétérinaires des informations de premier ordre: Code de déontologie, contrats-type, recommandations de salaire, assurances, catalogues de prestations, etc. En outre, le site permet de participer à un forum de discussion interne.



## Les avantages de l'affiliation à la SVS.

### Pour la profession.

- Influence sur la politique associative et sur l'avenir de la profession
- Possibilité de former des assistants et des assistantes en médecine vétérinaire de même que des stagiaires
- Décompte des médicaments par l'intermédiaire de l'office de gestion des vétérinaires (OGV SVS SA)
- Crédit pour l'achat de médicaments lors de l'ouverture d'un cabinet: la SVS prend à sa charge les intérêts de la première année jusqu'à concurrence de 1500 francs
- Participation aux institutions de prévoyance propres à la profession à des conditions avantageuses (Assurance des Médecins Suisses, Caisse-maladie des Médecins Suisses, assurance responsabilité civile professionnelle)
- Conditions spéciales auprès de partenaires de la SVS (cartes de crédit, véhicules etc.)
- Réduction de la finance d'inscription aux Journées vétérinaires de la SVS et à d'autres manifestations de formation continue
- Évaluation des plaintes de la clientèle par l'instance de conciliation de la SVS
- Aide à la conciliation lors de litiges entre confrères ou sections
- Fonds de secours pour les membres dans le besoin
- Abonnement gratuit aux Archives suisses de médecine vétérinaire ASMV
- Accès intégral au site Internet de la SVS offrant des documents utiles ainsi qu'un forum de discussion

**Demandez au secrétariat de la SVS de vous fournir la liste intégrale des avantages financiers!**

## Votre inscription.

Les arguments tant matériels que non-matériels en faveur d'une affiliation à la SVS ne manquent pas.

Demandez dès maintenant le dossier d'adhésion:

Madame  Monsieur

méd. vét.  Dr méd. vét.  Autres titres: \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

NPA/Lieu \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

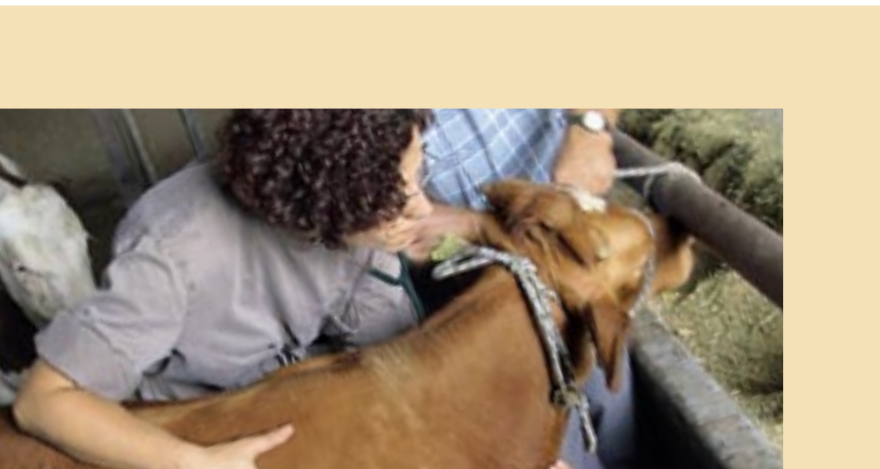
E-mail \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Veillez détacher le coupon d'inscription de la brochure et l'envoyer par courrier postal à: [Société des Vétérinaires Suisses, Brunnmattstrasse 13, case postale 45, 3174 Thörishaus](#), ou par télécopie au 031 307 35 39.

Nous vous enverrons une demande d'adhésion détaillée dès réception. Une fois complétée et retournée, votre demande d'adhésion sera publiée dans les ASMV. Conformément aux statuts, l'affiliation à la SVS entre en force si, dans le délai d'un mois, aucune opposition n'est formulée.





*Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte*  
*Société des Vétérinaires Suisses*

Brunnmattstrasse 13, case postale 45, 3174 Thörishaus  
Tél. 031 307 35 35, télécopie 031 307 35 39, e-mail [info@gstsvs.ch](mailto:info@gstsvs.ch)